https://www.valdorger.fr/certificat-dimmatriculation/

Certificat d’immatriculation

Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d’immatriculation, anciennement appelé *« carte grise »*, se font uniquement en ligne :

- via le site de l’ANTS : https://immatriculation.ants.gouv.fr
- auprès de garagistes agréés par la Préfecture de l’Eure.

Attention aux arnaques, il existe des sites frauduleux qui font payer les demandes de certificat d’immatriculation à un coût plus onéreux. Pour plus d’informations et pour connaître le vrai coût d’une carte grise, c’est ici.

Retrouvez les étapes à suivre en cas de perte de certificat d’immatriculation : Perte de certificat d’immatriculation